

Conseil Municipal du 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, en Mairie d'Estréboeuf, sous la présidence de Jean-Marie Machat, Maire.

Etaient présents les membres formant la majorité en exercice, à l'exception de Monsieur Pierre Emmanuel Turben ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie Machat et de Monsieur Fernand Bigot ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc Thbaut.

Monsieur Vest a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le Conseil Municipal unanime approuve le compte-rendu de la réunion du 27 décembre 2023.

Situation financière au 31 décembre 2023.

Monsieur le maire indique à l'Assemblée que l'excédent de clôture constaté sur le compte administratif au 31 décembre 2023 s'élève à 301 303, 48 €. Cette somme sera donc inscrite au BP 2024 en excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002.

Point sur les travaux du futur Espace Micheline et René Vue.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que la vieille maison a été récemment démolie par l'employé communal et que les gravas ont été en grande partie évacués par l'entreprise Ferté. Pour ce qui est du pignon de l'habitation de Monsieur Sajot, les experts désignés par les 2 compagnies d'assurances sont en cours d'échanges et de négociation. Affaire à suivre.

Création d'un site Web communal. Soirée de présentation.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le site web communal est actuellement en cours d'achèvement. Le maire insiste sur le travail titanesque, de plus de 150 heures, de surcroît de grande qualité, réalisé par le jeune Antonin Deloison. Cet outil de communication moderne destiné à devenir un « Trait d'union » entre la Mairie et la population sera présenté sur grand écran le 9 mars à 19 heures. Cette présentation sera clôturée par un temps d'échange autour d'un buffet dînatoire préparé et servi par le Neptune de Cayeux sur Mer, artisan traiteur.

Énième rebondissement de l'affaire Fournier.

Monsieur le maire revient pour la énième fois sur cette affaire. Le Conseil municipal renouvelle sa confiance au maire pour défendre au mieux les intérêts de la Commune. Affaire à suivre.

Questions et informations diverses.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que la plaque marquant la reconnaissance de la population envers Monsieur René Delabie, généreux donateur de ses biens au profit de la commune, sera prochainement déposée sur sa tombe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.



Le maire,